



*PROJET PEDAGOGIQUE DE L'EQUIPE
D'ANIMATION DE LA COMMUNE
D'ARVEYRES*

*ECOLE ELEMENTAIRE
2021-2022*

Contexte :

La commune d'Arveyres regroupe 2000 habitants. Les enfants scolarisés sont principalement issus des communes d'Arveyres et Cadarsac.

Consciente de l'importance pour les enfants des temps périscolaires, la commune souhaite faire de ces moments, des temps d'animation de qualité durant lesquels le rythme biologique des enfants est une priorité.

Forts de l'expérience des années précédentes, il nous a semblé évident de reconduire le dispositif du service « Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole » (Alaé) déclaré comme tel à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sur les temps du matin et du soir. La pause méridienne est incluse dans le projet pédagogique et bénéficie du même projet qualitatif.

La CAF de la Gironde apportant son soutien financier, nous avons donc la possibilité de renforcer l'équipe d'encadrement en pérennisant les contrats de trois animateurs. Ainsi, nous proposons la mise en place de plus d'activités ludiques, éducatives, socio-culturelles et sportives avant ou après le repas et avant et après le temps scolaire.

I/ Le fonctionnement

A/Locaux et horaires

L'Accueil De Loisirs Associé à l'Ecole se déroule dans l'école de l'Amitié, 2 rue de Peytot 33500 Arveyres. L'équipe d'animation est joignable par téléphone au : 06.31.09.96.43, par mail à l'adresse suivante : alae.elem@arveyres.fr.

L'accueil est ouvert :

Le matin : De 7h00 à 8h50

Le midi : Durant la pause méridienne de 12h00 à 13h50, temps pendant lequel l'enfant prend son repas au restaurant scolaire

Le soir : De 17h00 à 19h00

B/Déroulement des temps d'accueil

Le matin :

Les enfants arrivent à compter de 7h00. Ils sont alors pris en charge de manière échelonnée par l'équipe d'animation. Des activités manuelles, sportives et/ou des jeux de société sont mis en place.

A 8h50 les enfants partent dans la cour de récréation sous l'autorité de l'équipe enseignante jusqu'à leur entrée en classe à 9h00.

La pause méridienne :

Ce temps n'est pas déclaré à la DDCS. Les règles d'encadrement dévolues à la garderie pourraient s'appliquer (pas de nombre minimum d'encadrants, pas de qualification obligatoire).

Cependant afin d'offrir un accompagnement de qualité aux enfants déjeunant au restaurant scolaire ou disposant d'une dérogation spéciale, l'équipe pédagogique déploie le même encadrement et les mêmes activités que durant les temps périscolaires du matin et du soir.

Le temps dévolu à la pause méridienne s'organisent de 12h00 à 13h50 incluant un temps de repas de 45 minutes.

La présence des enfants est pointée à l'entrée au restaurant scolaire et à la sortie.

Deux services sont nécessaires pour respecter notamment la capacité d'accueil et la gestion du bruit. La salle se situe dans l'enceinte de l'Ecole Maternelle située : 13 rue de Peytot 33500 Arveyres.

Aussi, les élèves sont accompagnés à pieds au restaurant pour prendre leur déjeuner et raccompagnés à l'école élémentaire en suivant. L'équipe d'animation assure la traversée de route en faisant preuve de la plus grande vigilance.

Le passage aux toilettes et le lavage des mains sont des temps obligatoires avant chaque déjeuner.

De 12h00 à 13h00 : déjeuner des classes *CP+CP/CE1+CE1*

De 12h00 à 13h00 : jeux libres dans la cour, jeux collectifs ou activités créatives sont proposés pour les *CE2 +CM1/CM2 A + CM1/CM2 B*.

De 13h00 à 13h50 : déjeuner des classes *CE2 +CM1/CM2 A + CM1/CM2 B*.

De 13h00 à 13h50 : jeux libres dans la cour, jeux collectifs ou activités créatives sont proposés pour les *CP+CP/CE1+CE1*

Pendant le temps du repas, l'équipe d'animation et le personnel du restaurant scolaire favorisent la convivialité à chaque table. Naturellement, chaque enfant sera amené à respecter certaines règles évidentes permettant à tous de déjeuner dans une ambiance des plus sereine. L'équipe d'animation est responsable des enfants durant ce temps méridien et dispose donc de toute la latitude pour faire cesser des comportements qui mettraient en péril la quiétude des autres rationnaires.

Des activités sont proposées aux élèves qui le souhaitent, les autres pratiquent des jeux libres dans la cour et éventuellement dans la salle périscolaire. Lorsque la météo ne permet pas des jeux extérieurs hors abris, le préau et la salle de garderie sont les deux espaces utilisés.

Le soir :

Les enfants sont pris en charge après la fermeture des portails et se rendent sous le préau. Ils passent aux sanitaires, se lavent les mains et prennent leur goûter (fourni par les parents). La présence de chacun est ensuite pointée sur la tablette.

Ils poursuivent avec différentes activités libres ou encadrées par l'équipe d'animation.

Trois ateliers sont mis en place dans la semaine :

-le lundi de 17h00 à 18h00 : atelier CME , pour les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants

-le mardi de 17h00 à 18h15 : atelier sportif

-le jeudi de 17h00 à 18h00 : atelier « je fais mes devoirs »

L'encadrement des devoirs scolaires (lundi et mardi) peut être mis en œuvre dès lors qu'un animateur peut se libérer et se consacrer à cette activité sans compromettre le taux d'encadrement. L'accompagnement des enfants ne se substitue pas à la pleine responsabilité des familles dans le suivi des travaux faits ou à faire demandés par l'équipe enseignante.

C/Equipe encadrante :

L'équipe est composée de professionnels communaux compétents. Ils sont déclarés auprès de la DDCCS.

- 1 Coordinatrice BAFD, référente (Murielle QUINTARD) ;
- 2 animateurs diplômés BAFA (Katia ARPENT et Valentin ZECCHI, référent qui est notamment chargé du CME) ;
- 1 CAP petite enfance (Clémence GRILLOT)
- 1 animateur sportif, BPJEPS en cours (Ludovic ROCHE)

Les référents s'assurent du respect pédagogique et organisent les réunions mensuelles de l'équipe. Ils sont chargés de la mise en place et du suivi des ateliers au sein de l'Ecole de l'Amitié. Ils assurent également la relation avec l'équipe enseignante et avec les parents dont les enfants fréquentent l'ALAE.

Ils sont également chargés de transmettre tout fait ou éléments devant être porté à connaissance de l'élue en charge des affaires scolaires et de la Directrice des Services.

Un cahier de liaison destiné à l'équipe d'animateurs est mis en place pour relater toutes les situations notoires se produisant pendant les temps d'accueil des enfants. Il sera consulté lors des temps de réunions formels et informels. Les actes répréhensibles de certains enfants (insolence, incivilité, dégradations diverses ...) seront consignés sur le cahier. Lorsque les enseignants ont mis en œuvre le permis à points, et en fonction de la gravité de l'acte, l'équipe d'animation peut décider le retrait de points. Dans tous les cas, une annotation sera insérée dans le cahier de liaison des enfants pour signature des parents.

Les enfants concernés sont naturellement écoutés et il leur est expliqué les motivations de la sanction. Dans les cas qui le nécessitent, les familles sont alertées.

II/ Les objectifs pédagogiques :

- Etre à l'écoute du rythme de vie de chacun :

OBJECTIF	OBJECTIF OPERATIONEL	MOYEN
<i>Permettre à l'enfant, de s'épanouir à travers ses envies et ses besoins</i>	<i>Adapter les activités en fonction de l'âge</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des lieux en laissant l'enfant en autonomie
<i>Instaurer un dialogue entre l'enfant et l'adulte : favoriser l'échange</i>	<i>Proposer une séance d'activité collective ou individuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Lui donner la possibilité de choisir son activité calme ou plus active
<i>Prendre en compte chaque enfant comme individu</i>	<i>Savoir reconnaître les signes de fatigue</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre un temps pour chacun : importance du groupe et de la sociabilité

- Favoriser l'expression corporelle et les enjeux des pratiques sportives :

OBJECTIF	OBJECTIF OPERATIONEL	MOYEN
<i>Permettre à l'enfant, d'apprendre à combiner plusieurs actions motrices (courir, lancer, sauter, ...)</i>	<i>Développer l'expression corporelle et la motricité de chacun</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'atelier sportif notamment le soir
<i>Développer l'éducation physique et sportive et l'éveil</i>	<i>Découvrir plusieurs sports durant leur année scolaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de cycles sportifs durant l'année
<i>Développer l'autonomie et favoriser la socialisation</i>	<i>Découverte de divers jeux de sociétés, activités manuelles, grands jeux,</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de différentes activités

- Favoriser l'environnement, l'autonomie et la responsabilisation :

OBJECTIF	OBJECTIF OPERATIONEL	MOYEN
<i>Favoriser l'épanouissement</i>	<i>Etre à l'écoute de l'enfant et mettre en place des moments de dialogue</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des règles de vie, et accompagner l'enfant dans sa prise de décision
<i>Favoriser l'apprentissage de l'autonomie</i>	<i>Mettre en place des temps dans la journée où l'enfant est libre de choisir son activité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager l'espace de vie pour que l'enfant se crée des repères
<i>Guider l'enfant dans la responsabilisation</i>	<i>L'accompagner dans ses tâches du quotidien, rangement de son espace de jeu ainsi que lors des temps du repas</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur le tri sélectif, le gaspillage alimentaire, l'hygiène.

III/Les relations avec les familles :

Chaque animateur est à l'écoute des parents s'ils souhaitent obtenir des informations complémentaires sur le déroulement de la journée de leurs enfants. Pour des raisons évidentes d'organisation les parents sont invités à prendre rendez-vous avec un référent de l'équipe d'animation afin d'éviter les interventions pendant les temps d'accueil des enfants.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire sauf sur rendez-vous. Le matin, les parents accompagnent les enfants au portail de l'ALAE (route de l'Eglise) ; Le soir, seuls les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer l'enfant. Dans les autres cas, une demande de dérogation doit être transmise au service de l'ALAE qui gèrera les demandes au cas par cas.

Enfin, si l'agent d'animation venait à avoir un doute sur la capacité de l'adulte (alcoolémie, santé ...) à prendre à charge un enfant, il solliciterait d'une part l'élus référent ou l'élus de permanence et les services compétents.

IV/La posture de l'équipe d'animation :

A/L'impartialité de l'équipe des animateurs :

Une pédagogie respectueuse des différences, accueillant tous les enfants ; c'est-à-dire qu'elle reconnaît la singularité de chaque enfant, lui permettant d'évoluer à son rythme.

L'animateur :

- -combine les situations et méthodes d'apprentissage
- -encourage de façon régulière chaque enfant dans son apprentissage
- -accepte et s'adapte aux rythmes différents
- Gère le groupe en favorisant l'évolution de chacun
- -reconnaît le droit à l'erreur
- -tente de développer harmonieusement tous les aspects de la personnalité de l'enfant : corporels, intellectuels, affectifs, sociaux
- -affirme la neutralité et l'impartialité strictes sans jugement des opinions, des convictions ou des choix personnels

B/Le rôle de l'animateur :

L'animateur est un vecteur d'exemplarité, garant de sécurité et sérénité. Ses missions l'amènent à être fédérateur pour le groupe.

-possède un comportement exemplaire aux yeux des enfants : ces derniers doivent pouvoir se référer à l'équipe d'animation.

-utilise un langage correct et fait preuve de politesse et courtoisie en toute circonstance.

-respecte les autres, respecte les mesures d'hygiène fondamentales et évite toute violence physique et morale

L'animateur veille au bien-être et à la sécurité des enfants :

-garantit la sécurité et la sérénité de tous les enfants durant les activités, les repas et les temps libres (sourire, écoute, politesse et courtoisie...).

-soutient et aide les plus timides et réservés en les rassurant et en les motivant : la confiance, le dynamisme et la motivation transmis par l'animateur sont bénéfiques pour l'enfant qui s'en imprènera et aura plus de facilités à s'ouvrir aux autres.

-est à l'écoute de chaque enfant: l'animateur n'a jamais le statut de camarade mais, sait se mettre au niveau de l'enfant qui semble avoir besoin de se confier.

Pour finir, le présent projet pédagogique le fruit du travail de l'équipe d'animation au début de l'année scolaire. Chaque animateur en possède un exemplaire. Il est également affiché dans la salle de garderie et communiqué aux familles.

Le projet pédagogique peut être amené à évoluer en fonction des besoins et des circonstances qu'elles soient matérielles (travaux dans les écoles) ou bien si de nouvelles orientations d'animations venaient à se mettre en place.

Arveyres, le 18 octobre 2021